



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Boisbriand, tenue le 18 août 2020 à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse MARLENE CORDATO.

Les membres du conseil assistent à la séance par vidéo conférence leur permettant d'y participer simultanément, de délibérer et voter conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020.

Le directeur général par intérim et la greffière assistent également à la séance par vidéo conférence.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- madame Ana Paula De Rego Vital, décédée le 16 juillet à l'âge de 54 ans;
- monsieur Luc Bilodeau, décédé le 21 juillet à l'âge de 55 ans;
- madame Céline Goulet, décédée le 22 juillet à l'âge de 62 ans;
- monsieur André Martineau, décédé le 30 juillet à l'âge de 77 ans;
- monsieur Étienne Monette, ancien conseiller municipal de 1994 à 1998, décédé le 11 juillet.

RÉSOLUTION 2020-08-314 **ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

Madame la mairesse prononce une allocution sur la mise à jour de la situation de la Ville dans le cadre de la pandémie et sur ses activités.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions par écrit en raison de la tenue de la séance par vidéo conférence.

La présidente répond à toutes les questions reçues par écrit relatives aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

RÉSOLUTION 2020-08-315
SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1440-005

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1440-005 modifiant le Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme pour assurer sa conformité au schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville suite à l'entrée en vigueur de son règlement 19-01.

ATTENDU le remplacement de la tenue d'une assemblée publique en personne par une consultation écrite conformément à l'arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 et à la résolution 2020-07-276;

ATTENDU que les citoyens ont été invités par avis public à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit du 23 juillet au 18 août 2020;

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication de l'avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la consultation écrite du 23 juillet au 18 août 2020 sur le Projet de règlement RV-1440-005 modifiant le Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme pour assurer sa conformité au schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville suite à l'entrée en vigueur de son règlement 19-01.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-08-316
SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-083

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1441-083 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage pour assurer sa conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville suite à l'entrée en vigueur de son règlement 19-01.

ATTENDU le remplacement de la tenue d'une assemblée publique en personne par une consultation écrite conformément à l'arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 et à la résolution 2020-07-277;

ATTENDU que les citoyens ont été invités par avis public à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit du 23 juillet au 18 août 2020;

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication de l'avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la consultation écrite du 23 juillet au 18 août 2020 sur le Projet de règlement RV-1441-083 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage pour assurer sa conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville suite à l'entrée en vigueur de son règlement 19-01.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-08-317 SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1443-001

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1443-001 modifiant le Règlement RV-1443 sur le lotissement pour assurer sa conformité au schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville suite à l'entrée en vigueur de son règlement 19-01.

ATTENDU le remplacement de la tenue d'une assemblée publique en personne par une consultation écrite conformément à l'arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 et à la résolution 2020-07-278;

ATTENDU que les citoyens ont été invités par avis public à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit du 23 juillet au 18 août 2020;

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication de l'avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la consultation écrite du 23 juillet au 18 août 2020 sur le Projet de règlement RV-1443-001 modifiant le Règlement RV-1443 sur le lotissement pour assurer sa conformité au schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville suite à l'entrée en vigueur de son règlement 19-01.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-08-318
SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1444-011

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1444-011 modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville suite à l'entrée en vigueur de son règlement 19-01.

ATTENDU le remplacement de la tenue d'une assemblée publique en personne par une consultation écrite conformément à l'arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 et à la résolution 2020-07-279;

ATTENDU que les citoyens ont été invités par avis public à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit du 23 juillet au 18 août 2020;

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication de l'avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la consultation écrite du 23 juillet au 18 août 2020 sur le Projet de règlement RV-1444-011 modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville suite à l'entrée en vigueur de son règlement 19-01.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-08-319
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – STATION DE SUPPRESSION – PROJET RÉSIDENTIEL DION – RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS – ZONE I-3 482 – DOSSIER 1909-DM-386

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment municipal à être érigé sur le lot projeté 6 306 593 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-3 482.

En conformité avec l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020, la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 22 juillet 2020.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 8,73 mètres la marge avant entre le bâtiment municipal à être érigé sur le lot projeté 6 306 593 du cadastre du Québec et la ligne de lot, représentant une dérogation de 6,27 mètres, soit 42 % inférieure à la marge minimale de 15 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone I-3 482.

D'établir à 3,05 mètres la marge latérale est entre le bâtiment municipal à être érigé sur le lot projeté 6 306 593 du cadastre du Québec et la ligne de lot, représentant une dérogation de 1,95 mètre, soit 39 % inférieure à la marge minimale de 5 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour la zone I-3 482.

D'établir à 4,48 mètres la marge arrière entre le bâtiment municipal à être érigé sur le lot projeté 6 306 593 du cadastre du Québec et la ligne de lot représentant une dérogation de 7,52 mètres, soit 63 % inférieure à la marge minimale de 12 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour la zone I-3 482.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-08-320
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– 418 À 422, CHEMIN DE LA CÔTE SUD – ZONE I-3 525 – DOSSIER
2006-DM-405

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment industriel situé sur le lot 3 109 601 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, aux 418 à 422, chemin de la Côte Sud, dans la zone I-3 525.

En conformité avec l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020, la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 22 juillet 2020.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 18,7 % le pourcentage minimal de matériaux de classe A sur l'élévation face au chemin de la Côte Sud pour le bâtiment industriel situé aux 418 à 422, chemin de la Côte Sud, représentant une dérogation de 41,3 %, soit 68,8 % inférieure à la norme de 60 % prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-08-321
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– 1575, RUE ANTOINE-DANIEL – ZONE R-1 283 – DOSSIER 2006-DM-406

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel situé sur le lot 2 105 663 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, au 1575, rue Antoine-Daniel, dans la zone R-1 283.

En conformité avec l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020, la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 22 juillet 2020.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 6,7 mètres la marge avant entre le bâtiment et la ligne de lot pour le bâtiment résidentiel situé au 1575, rue Antoine-Daniel, représentant une dérogation de 0,3 mètre, soit 4,29 % inférieure à la marge minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone R-1 283.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-08-322
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES – 718, RUE CURIE – ZONE R-1 241 – DOSSIER 2006-DM-407

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel situé sur le lot 2 107 830 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, au 718, rue Curie, dans la zone R-1 241.

En conformité avec l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020, la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 22 juillet 2020.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 6,39 mètres la marge avant entre le bâtiment principal situé au 718, rue Curie et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,61 mètre, soit

8,7 % inférieure à la marge minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone R-1 241.

D'établir à 1,91 mètre la marge arrière entre le bâtiment accessoire du bâtiment principal situé au 718, rue Curie et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,09 mètre, soit 4,5 % inférieure à la marge minimale de 2 mètres prescrite à l'article 99 du règlement sur le zonage.

D'établir à 0,99 mètre la marge latérale droite vers le sud-ouest entre le bâtiment accessoire du bâtiment principal situé au 718, rue Curie et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,21 mètre, soit 17,5 % inférieure à la marge minimale de 1,20 mètre prescrite à l'article 99 du règlement sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-08-323
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 et celui de la séance extraordinaire du 24 juillet 2020 tels que soumis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-08-324
RÈGLEMENT RV-1268-8 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 7 juillet 2020;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1268-8 modifiant le Règlement RV-1268 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé.

Adoptée

Monsieur le conseiller Érick Rémy quitte la vidéo conférence.

**RÉSOLUTION 2020-08-325
RÈGLEMENT RV-1687 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 7 juillet 2020;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1687 sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec.

Adoptée de tous les conseillers sauf monsieur Érick Rémy qui s'est absenté.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2020-08-326
RÈGLEMENT RV-1440-005**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1440-005 modifiant le Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme pour assurer sa conformité au schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville suite à l'entrée en vigueur de son règlement 19-01.

Le projet de règlement est déposé.

Monsieur le conseiller Érick Rémy rejoint la vidéo conférence et participe à nouveau aux délibérations du conseil.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2020-08-327
RÈGLEMENT RV-1441-083**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1441-083 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage pour assurer sa conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville suite à l'entrée en vigueur de son règlement 19-01.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2020-08-328
RÈGLEMENT RV-1443-001**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1443-001 modifiant le Règlement RV-1443 sur le lotissement pour assurer sa conformité au schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville suite à l'entrée en vigueur de son règlement 19-01.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2020-08-329
RÈGLEMENT RV-1444-011**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1444-011 modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville suite à l'entrée en vigueur de son règlement 19-01.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2020-08-330
RÈGLEMENT RV-1680-1**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1680-1 modifiant le Règlement RV-1680 sur les districts électoraux pour corriger des erreurs d'écriture ou de concordance.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2020-08-331
RÈGLEMENT RV-1688**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1688 sur le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis* Québec de la Société d'habitation du Québec.

Le projet de règlement est déposé.

**RÉSOLUTION 2020-08-332
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général par intérim et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 12 juin au 23 juillet 2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-08-333
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 juin 2020 montrant un total des activités de 3 224 731,75 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-08-334
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 22 JUILLET 2020 AU MONTANT DE
8 828 000 \$ - ADJUDICATION**

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

1 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

1 239 000 \$	0,70000 %	2021
1 258 000 \$	0,75000 %	2022
1 216 000 \$	0,85000 %	2023
1 080 000 \$	1,00000 %	2024
4 035 000 \$	1,10000 %	2025

Prix : 98,91296 Coût réel : 1,32409 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

1 239 000 \$	0,75000 %	2021
1 258 000 \$	0,85000 %	2022
1 216 000 \$	0,90000 %	2023
1 080 000 \$	1,00000 %	2024
4 035 000 \$	1,10000 %	2025

Prix : 98,93900 Coût réel : 1,33246 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

1 239 000 \$	0,75000 %	2021
1 258 000 \$	0,80000 %	2022
1 216 000 \$	0,90000 %	2023
1 080 000 \$	1,00000 %	2024
4 035 000 \$	1,15000 %	2025

Prix : 98,97425 Coût réel : 1,34996 %

4 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

1 239 000 \$	0,85000 %	2021
1 258 000 \$	0,90000 %	2022
1 216 000 \$	1,00000 %	2023
1 080 000 \$	1,10000 %	2024
4 035 000 \$	1,15000 %	2025

Prix : 99,04600 Coût réel : 1,36663 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse;

ATTENDU que conformément au pouvoir qui a été délégué à la trésorière adjointe en vertu du Règlement RV-1072 adopté le 21 novembre 1995, elle a adjugé l'émission d'obligations de 8 828 000 \$ à la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC., et ce, en accord avec l'article 555.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU que la trésorière adjointe a demandé à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du procès-verbal de l'adjudication de la vente d'obligations au montant de 8 828 000 \$, suite à l'appel d'offres public du 8 juillet 2020 à la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. conformément au Règlement RV-1072.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-08-335

SOUSSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA GLACE 2 ET DES ÉQUIPEMENTS DE MÉCANIQUE À L'ARÉNA DE LA VILLE DE BOISBRIAND – CONTRAT 2020-1777

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour les plans et devis ainsi que la surveillance dans le cadre des travaux de réfection de la glace 2 et des équipements de mécanique à l'aréna, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
Bouthillette Parizeau inc. 1699, rue Le Corbusier, Laval (Québec) H7S 1Z3
6005438 Canada inc. f.a.s.r.s. – DWB Consultants 20845, chemin de la Côte Nord Boisbriand (Québec) J7E 4H5

ATTENDU l'assujettissement des offres reçues à un système d'évaluation et de pondération, elles ont été évaluées par un comité de sélection conformément au Règlement RV-1650 sur la politique de gestion contractuelle;

ATTENDU que l'offre de Bouthillette Parizeau inc. s'est avérée irrecevable;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection du 16 juillet 2020 et celle du Service du génie du 5 août 2020;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 9 juillet 2020 ainsi que du rapport du comité de sélection du 16 juillet 2020.

D'accepter l'offre de 6005438 Canada inc. f.a.s.r.s. – DWB Consultants au montant de 296 003,14 \$ toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue et ayant obtenu le pointage final requis après évaluation pour l'établissement des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de réfection de la glace 2 et des équipements de mécanique à l'aréna de la Ville de Boisbriand – Contrat 2020-1777.

Adoptée

La conseillère Karine Laramée quitte la vidéo conférence.

**RÉSOLUTION 2020-08-336
SOUMISSIONS – TRAVAUX D’AJOUT D’HUMIDIFICATEURS À L’HÔTEL DE
VILLE DE BOISBRIAND – CONTRAT 2020-1763**

ATTENDU qu’à la suite d’une demande de soumissions publique pour les travaux d’ajout d’humidificateurs à l’hôtel de ville, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
9313-8329 Québec inc. f.a.s.r.s Ventilation MFC 4000, boulevard Le Corbusier, bureau 101 Laval (Québec) H7L 5R2	152 341,88 \$
Tuyauterie Expert inc. 740, rue Marion Joliette (Québec) J6E 8S2	170 829,86 \$
Gestion Septem inc. 2600, rue Jean-Désy Longueuil (Québec) J4G 1G5	200 861,33 \$
Gilca inc. 4125, rue Lavoisier Boisbriand (Québec) J7H 1N1	223 671,22 \$
9220-9733 Québec inc. f.a.s.r.s Naxo Construction 1062, rue Levis Terrebonne (Québec) J6W 4L1	267 891,75 \$

ATTENDU que toutes les offres reçues se sont avérées irrecevables;

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 3 août 2020;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d’ouverture des soumissions dressé en date du 17 juillet 2020.

De rejeter les soumissions reçues et d’autoriser le Service du génie à reprendre le processus d’appel d’offres.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s’est absentée.

**RÉSOLUTION 2020-08-337
SÉANCES DU CONSEIL – LIEU DES DÉLIBÉRATIONS**

ATTENDU les consignes sanitaires émises par le ministre de la Santé et des services sociaux;

ATTENDU que l'aménagement de la Maison du citoyen, située au 955, boulevard de la Grande-Allée à Boisbriand, permet d'assurer le respect des consignes sanitaires, notamment celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De tenir les séances ordinaires du conseil municipal à la Maison du citoyen, située au 955, boulevard de la Grande-Allée à Boisbriand, pour les mois de septembre à décembre 2020.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est absentée.

RÉSOLUTION 2020-08-338
PROJET DE LA COOPÉRATIVE D'HABITATION HARMONIE RIVE-GAUCHE
– AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE – APPROPRIATION AU
SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ

ATTENDU l'adoption prochaine d'un règlement établissant un programme d'aide financière complémentaire favorisant la création de logement social;

ATTENDU que ce règlement doit recevoir l'approbation de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU que la Ville doit confirmer son aide financière au projet de la Coopérative d'habitation Harmonie Rive-Gauche;

ATTENDU l'article 153.1 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal (RLRQ, c. C-37.01) prévoyant le remboursement par la Communauté à une municipalité de son territoire du montant de la contribution de base que cette dernière verse à un organisme à but non lucratif, à une coopérative d'habitation ou à un Office municipal d'habitation (OMH) qui réalise un projet conformément à un programme mis en œuvre par la Société d'habitation du Québec (SHQ) dont fait partie le programme AccèsLogis;

En conséquence, il est:
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE s'engager à verser une aide financière complémentaire au projet de la Coopérative d'habitation Harmonie Rive-Gauche en vue de la construction d'habitations sociales dans le cadre du Programme *AccèsLogis* géré par la Société d'habitation du Québec et par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) conformément au Règlement RV-1688 sur le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis* Québec de la Société d'habitation du Québec.

D'établir cette aide financière à une somme maximale de 15% des coûts de réalisation admissibles reconnus, jusqu'à concurrence de la somme de 832 125 \$ sur présentation des pièces justificatives.

D'approprier cette somme au surplus libre accumulé de la Ville.

De s'engager à assumer 10% du coût du Programme de supplément au loyer applicable au projet pour une période de 5 ans.

Les engagements prévus à la présente sont conditionnels à l'entrée en vigueur du Règlement RV-1688.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est absentée.

**RÉSOLUTION 2020-08-339
PROJET DE LA COOPÉRATIVE D'HABITATION HARMONIE RIVE-GAUCHE
– AVIS D'INTENTION À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

ATTENDU la réalisation prochaine du projet de coopérative d'habitation Harmonie Rive-Gauche;

ATTENDU la nécessité de confirmer à la Société d'habitation du Québec l'intention de la Ville d'adopter un règlement lui permettant de contribuer financièrement à la réalisation du projet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'informer la Société d'habitation du Québec, conformément aux articles 3.1.1 et 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8), de l'intention de la Ville d'adopter par règlement un programme municipal complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* prévoyant l'octroi d'une aide financière ou d'un crédit de taxes pour une période déterminée.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est absentée.

**RÉSOLUTION 2020-08-340
PROJET DE LA COOPÉRATIVE D'HABITATION HARMONIE RIVE-GAUCHE
– PROLONGATION DU DÉLAI DE VENTE DU LOT 5 073 141**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prolonger l'échéance du 31 août 2020 prévu à la résolution 2020-04-166 pour la vente du lot 5 073 141 du cadastre du Québec à la coopérative d'habitation Harmonie Rive-Gauche, au 30 septembre 2020.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est absentée.

**RÉSOLUTION 2020-08-341
BAIL AVEC CHALET COMMUNAUTAIRE DE L'ÎLE DE MAI INC. –
CORRECTION**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet d'acte de correction du bail avec Chalet communautaire de l'Île de Mai inc. reçu devant Me Michel Turgeon, notaire, le 9 juillet 2020.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est absentée.

**RÉSOLUTION 2020-08-342
SIGNALISATION – PASSAGE PIÉTONNIER AUX INTERSECTIONS DE LA
RUE BETH-HALEVY ET DE L'AVENUE MOISHE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'établir un passage piétonnier à l'intersection de la rue Beth-Halevy et du passage Olsen, côté nord et à l'intersection de l'avenue Moishe et du passage Olsen, côté nord.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est absentée.

**RÉSOLUTION 2020-08-343
SIGNALISATION – PASSAGE PIÉTONNIER FACE AU 310, MONTÉE
SANCHE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'établir un passage piétonnier sur la montée Sanche, face au numéro 310, conjointement avec la Ville de Rosemère.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est absentée.

RÉSOLUTION 2020-08-344
SIGNALISATION – PASSAGES PIÉTONNIERS SUR LE BOULEVARD CHÂTEAUNEUF

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'établir un passage piétonnier sur le boulevard Châteauneuf, à la jonction de la passerelle (rue Gauguin) située entre les numéros 954 et 960 et à la jonction de la passerelle (carré Couturier) située entre les numéros 504 et 514.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est absentée.

RÉSOLUTION 2020-08-345
SIGNALISATION – STATIONNEMENT INTERDIT À L'INTERSECTION DE LA RUE DE LA PROMENADE ET DE LA MONTÉE SANCHE

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'interdire le stationnement sur la rue de la Promenade, côté nord, à l'intersection de la montée Sanche, depuis le numéro 329, montée Sanche sur une distance de 15 pieds.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est absentée.

RÉSOLUTION 2020-08-346
SIGNALISATION – STATIONNEMENT INTERDIT SUR LA RUE PHILIPPE

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'interdire le stationnement sur la rue Philippe, côté nord, à partir de l'intersection de la montée Sanche jusqu'à la rue Pagnol.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est absentée.

RÉSOLUTION 2020-08-347
SIGNALISATION – STATIONNEMENT INTERDIT SUR L’AVENUE DES MILLE-ÎLES

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D’interdire le stationnement sur l’avenue des Mille-Îles, à l’entrée de la descente de bateaux sur une distance d’environ 20 pieds de chaque côté.

D’autoriser l’installation de la signalisation appropriée.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s’est absentée.

RÉSOLUTION 2020-08-348
SIGNALISATION – PLAN DE SIGNALISATION DE LA RUE YVONNE-LACROIX

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D’approuver le plan de signalisation de la rue Yvonne-Lacroix préparé par le Service du génie en date du 22 juin 2020.

D’autoriser l’installation de la signalisation appropriée.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s’est absentée.

RÉSOLUTION 2020-08-349
RINGUETTE – SIGNATURE D’UNE ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D’approuver le projet d’entente avec la Ville de Saint-Eustache ayant trait à l’organisation des activités de ringuette sur le territoire des Villes de Saint-Eustache et de Boisbriand pour les saisons 2020-2021 à 2024-2025.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s’est absentée.

**RÉSOLUTION 2020-08-350
CENTRE D'EXCELLENCE SPORTS ROUSSEAU – LOCATION D'HEURES
DE GLACE POUR LA SAISON 2020-2021**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver les projets de contrat de location de 313 heures de glace au Centre d'excellence Sports Rousseau couvrant la saison 2020-2021, soit du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2020 et du 1^{er} janvier 2021 au 24 mars 2021 pour un montant total de 77 521,90 \$ toutes taxes comprises.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est absentée.

**RÉSOLUTION 2020-08-351
TRAVAUX DE MISE À NIVEAU EN LIEN AVEC DES MESURES
COMPENSATOIRES À L'USINE D'ÉPURATION – DEMANDE
D'AUTORISATION**

ATTENDU que les travaux de mise à niveau en lien avec des mesures compensatoires à l'usine d'épuration située sur le lot 2 107 478 du cadastre du Québec au 150, avenue Chauvin, tels que soumis, ne contreviennent à aucun règlement municipal en vigueur applicable aux travaux et dont la juridiction relève de la municipalité;

ATTENDU que la Ville respectera les exigences de rejet du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU que la Ville mettra à jour son plan d'action suite aux travaux et l'acheminera au ministère;

ATTENDU que la Ville mettra en œuvre le programme de suivi et transmettra les résultats au système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU);

ATTENDU que la Ville avisera le ministère dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;

ATTENDU que la Ville transmettra une mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration;

ATTENDU que le lot est situé à l'extérieur de l'aire retenue pour fin agricole ainsi qu'à l'extérieur de la zone inondable;

ATTENDU que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la firme FNX-INNOV inc. à solliciter auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) l'autorisation pour des travaux de mise à niveau en lien avec les mesures compensatoires à l'usine d'épuration située sur le lot 2 107 478 du cadastre du Québec au 150, avenue Chauvin.

DE transmettre au ministère (MELCC) une attestation d'un ingénieur sur la conformité des travaux avec l'autorisation accordée lorsque ces travaux seront terminés.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est absentée.

RÉSOLUTION 2020-08-352
TRANSACTION ET QUITTANCE – COMPAGNIE D'ASSURANCE GCAN ET ALS c. VILLE DE BOISBRIAND – DOSSIER 700-17-005946-099

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver le projet de transaction et quittance entre la Compagnie d'assurance GCAN, la Compagnie d'assurance Temple, Aviva compagnie d'assurance du Canada, Sean Murphy en sa qualité de fondé de pouvoir au Canada pour les Souscripteurs du Lloyd's et la Ville de Boisbriand, constituant un règlement hors cour du dossier portant le numéro 700-17-005946-099, sans aucune admission par l'une ou l'autre des parties, selon les modalités soumises.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer la transaction et quittance et tout document donnant effet à la présente, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger les intérêts de la Ville.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est absentée.

RÉSOLUTION 2020-08-353
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accorder un don et/ou une subvention aux organismes suivants, à savoir :

A) 180 \$ à la Fondation de l'autisme des Laurentides;

B) 250 \$ à la Table de concertation sur la pauvreté MRC Thérèse-De Blainville en soutien à l'organisation de la 10^e édition de La nuit des sans-abris 2020;

C) 500 \$ à l'organisme Parcours Parkinson Basses-Laurentides pour l'événement de levée de fonds du 13 septembre 2020.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est absentée.

**RÉSOLUTION 2020-08-354
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de juin 2020 montrant un total mensuel de 23 828 257 \$ et un cumulatif annuel de 43 788 998 \$.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est absentée.

**RÉSOLUTION 2020-08-355
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 87, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE R-1 302**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet 2020 portant le numéro R-20-CU-4330 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour la résidence unifamiliale à être érigée sur le lot 6 079 388 du cadastre du Québec au 87, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 302 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture du 15 juin 2020 préparé par Service de Dessin R.G.;
- plan d'implantation du 23 juin 2020 préparé par Legault Trudeau Arpenteurs-géomètres;
- simulations visuelles et perspectives reçues le 22 juin 2020.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est absentée.

RÉSOLUTION 2020-08-356
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 167, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE
R-1 303

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet 2020 portant le numéro R-20-CU-4329 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour la résidence unifamiliale à être érigée sur le lot 5 799 273 du cadastre du Québec au 167, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture du 14 mai 2020 préparé par Service de Dessin R.G.;
- plan d'implantation du 13 mai 2020 préparé par Legault Trudeau Arpenteurs-géomètres;
- simulations visuelles et perspectives reçues le 22 mai 2020.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est absentée.

RÉSOLUTION 2020-08-357
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
STATION DE SURPRESSION – PROJET RÉSIDENTIEL DION – RUE JEAN-
CLAUDE-LANGLAIS – ZONE I-3 482

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet 2020 portant le numéro R-20-CU-4331 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour la station de surpression à être érigée sur le lot 6 306 593 du cadastre du Québec sur la rue Jean-Claude-Langlois dans la zone I-3 482 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture du 18 septembre 2019 préparé par DKA Architectes;
- plan d'implantation du 28 mars 2020 préparé par Géoposition Arpenteurs-géomètres;
- simulations visuelles du 18 septembre 2019 préparées par DKA Architectes.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est absentée.

RÉSOLUTION 2020-08-358
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 78, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI – ZONE
R-1 205

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet 2020 portant le numéro R-20-CU-4328 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation d'une résidence unifamiliale située sur le lot 2 109 486 du cadastre du Québec au 78, chemin de l'Île-de-Mai dans la zone R-1 205 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture du 1er mars 2020 préparé par MG Design Architecture;
- simulations visuelles préparées par Illustra.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est absentée.

RÉSOLUTION 2020-08-359
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION DU PLAN
D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER (MURS DE SOUTÈNEMENT) – PROJET
RÉSIDENTIEL YVONNE-LACROIX – PHASES I ET II

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet 2020 portant le numéro R-20-CU-4336 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de modification du plan d'aménagement paysager en cour arrière montrant les correctifs proposés pour aménager les murets et espaces tampons prévus dans le projet résidentiel Yvonne-Lacroix, phases I et II, détaillée aux documents suivants :

- plan d'aménagement paysager préparé par Kim Descôteaux, architecte paysagiste, révisé le 14 juillet 2020.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est absentée.

RÉSOLUTION 2020-08-360
DEMANDE DE DÉMOLITION DU BÂTIMENT INDUSTRIEL SITUÉ AU
3785, RUE LA FAYETTE OUEST – REMPLACEMENT DE LA PROCÉDURE

ATTENDU qu'une demande d'autorisation de démolition du bâtiment industriel situé au 3785, rue La Fayette ouest a été soumise;

ATTENDU que le comité de démolition doit tenir une audition afin de statuer sur cette demande et que toute personne intéressée peut se faire entendre du comité à cette occasion;

ATTENDU qu'aux termes de l'arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020, il est possible de remplacer toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, par une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE remplacer l'audition en personne par le comité de démolition de la demande d'autorisation de démolition du bâtiment industriel situé au 3785, rue La Fayette ouest par une consultation écrite d'une durée de 15 jours préalablement annoncée par avis public.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est absentée.

**RÉSOLUTION 2020-08-361
NOMINATION – DIRECTRICE PAR INTÉRIM AU SERVICE DES
RESSOURCES HUMAINES**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE nommer madame Karoline Cyr, à l'essai, au poste de directrice par intérim, cadre temporaire à temps complet au Service des ressources humaines, à compter du 31 août 2020, selon les modalités soumises.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est absentée.

**RÉSOLUTION 2020-08-362
EMBAUCHE – CHEF DE DIVISION AU SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'engager madame Kim Laviolette au poste de chef de division, cadre temporaire à temps complet au Service des ressources humaines, à compter du 10 septembre 2020, selon les modalités soumises.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Votent en faveur : les conseillères Christine Beaudette, Lori Doucet et les conseillers Érick Rémy, Jonathan Thibault, Daniel Kaeser et Jean-François Hecq.

Vote contre : le conseiller François Côté.

La conseillère Karine Laramée est absente.

Adoptée sur division

**RÉSOLUTION 2020-08-363
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE
D'ENTENTE NUMÉRO 62 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAULT

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 62 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait à l'abolition des postes de commis à la cour municipale, commis juridique à la cour municipale, greffier adjoint à la cour municipale, percepteur des amendes et à la création de deux postes identiques regroupant l'ensemble des tâches des postes abolis à compter du 31 août 2020.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est absentée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune des questions reçues par écrit n'a trait à un sujet inscrit à l'ordre du jour de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les élus par la suite prennent la parole à tour de rôle.

RÉSOLUTION 2020-08-364
LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE lever la séance à 21 h 25.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est absentée.